Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture **Sous-direction de l'aquaculture et de l'économie des pêches** Bureau de l'économie des pêches Adresse : 3, place de Fontenoy, 75007 Paris Suivi par : Nicolas GORODETSKA Tél : 01 49 55 82 44 Fax : 01 49 55 82 00	**NOTE DE SERVICE** **DPMA/SDAEP/N2008-9623** **Date: 04 août 2008**

Date de mise en application : immédiate

Nombre d'annexe :0

Objet : liste des navires retenus au titre de la bourse d'échange

Bases juridiques :

- Circulaire DPMA/SDPM/C2007-9629 du 21 novembre 2007 relative à la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEP 2007-2013-mesure 23-aide publique à l'arrêt définitif des activités de pêche
- Note de service DPMA/SDPM/N2008-9617 du 23 juin 2008 établissant la liste des navires retenus au plan de sortie de flotte

Résumé : cette note a pour objet de fixer la liste des navires retenus au titre de la bourse d'échanges.

Mots-cles : Aides publiques, déchirage, sortie de flotte, pêche maritime, bourse d'échanges.

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames et Messieurs les Préfets de région ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des affaires maritimes Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes Monsieur le Directeur de l'ENIM Monsieur le Directeur du CNPMEM	Pour information : Monsieur le directeur des Affaires Financières et de la Logistique Mesdames et Messieurs les Préfets de département Monsieur le directeur du GE CFDAM

En application du système de bourse d'échange mis en œuvre par la circulaire du 21 novembre 2007 et par la note de service du 23 juin 2008 susvisées, le navire PERE ARTHUR (CN 652423) est autorisé à faire l'objet d'un échange.

Ce navire est retiré des bénéficiaires du plan de sortie de flotte.

En remplacement, est admis au plan de sortie de flotte selon les modalités fixées par la circulaire du 21 novembre 2007 susvisée le navire ARTEMISE (CH 651260).

Vous procéderez aux engagements comptables correspondants.

Pour le Ministre de l'agriculture et de la pêche et par délégation

Pour la Directrice des pêches maritimes
et de l'aquaculture et par délégation

Loïc LAISNE